



Déclaration d'Istanbul

Défis pour l'Europe 2020 - Pour une politique de la recherche et du développement régional efficace

Les défis auxquels l'Europe devra faire face lors de la prochaine décennie sont multiples. Proposer un enseignement de qualité, développer des compétences, gérer le changement démographique, améliorer l'égalité des chances, assurer la compétitivité au niveau mondial, réduire la pauvreté et le chômage et combattre le changement climatique sont parmi les plus importants.

Il sera crucial de construire l'Europe sur l'innovation si l'on veut relever ces défis et redresser l'économie. Dans ce contexte, toutes les innovations qu'elles soient pratiques ou technologiques apportent leur contribution, des sciences douces aux sciences dures et de la recherche fondamentale jusqu'à la recherche appliquée, sans oublier les arts et les sciences humaines.

L'innovation découle des interactions entre individus et organisations, mais aussi de la recherche interdisciplinaire et du développement. Ces interactions dépendent principalement d'une proximité physique, parfois virtuelle, et bénéficient d'un environnement qui permet l'émergence et la mise en œuvre de nouvelles idées.

Si l'Europe ne s'engage pas concrètement dans une action ciblée et une politique d'innovation et de R&D mieux coordonnée, il y a un fort risque que d'ici à 2020, la plupart des travaux scientifiques aient lieu sur des continents plus ouverts à l'innovation.

Afin de maintenir son niveau de compétitivité, l'Europe a besoin d'une base industrielle solide et diversifiée, un usage rationnel et responsable de l'énergie et des autres ressources, et un mélange équilibré de grandes et de petites et moyennes entreprises (PME). Ce dernier point est essentiel à cause de l'impact des PME sur la performance économique et la création d'emploi. En outre, il est crucial de mieux exploiter l'avantage compétitif de tous les territoires, des zones urbaines à celles plus rurales, sans oublier les zones montagneuses et périphériques.

La dimension territoriale est essentielle pour identifier les compétences, faire correspondre les idées aux besoins et donner aux différentes parties prenantes, en particulier les PME, une plateforme pour créer de la croissance économique et sociale. Dans ce contexte, le partenariat entre tous les acteurs est vital pour aller

au-delà de l'objectif de 15% de participation (direct et indirect) des PME au 7^e Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD) qui n'est pas suffisant.

En outre, afin de réduire la fragmentation des efforts effectués aux niveaux européen, national et régional pour la recherche et le développement, nous proposons : d'ouvrir les sous-programmes du Programme Cadre à la participation de la recherche régionale, des administrations de développement et d'innovation dans les procédures de co-décision et de programmation conjointe et de partager une stratégie commune entre la Commission européenne et les régions afin que ces dernières puissent s'impliquer dans les structures chargées d'exécuter les programmes. Ceci nécessite un engagement ferme des régions tant en termes scientifiques que financiers.

Les programmes sectoriels et les Fonds structurels doivent également être mieux coordonnés afin de donner des résultats plus probants. De même, la politique de recherche devrait être plus équilibrée en ce qui concerne le soutien accordé à la recherche fondamentale et celui accordé à la recherche appliquée. La recherche et l'innovation doivent demeurer des priorités clés pour la prochaine période de programmation des Fonds structurels et la concentration des dépenses dans ce domaine doit être renforcée. Dans cette perspective, nous appelons à une politique régionale pour tous. Cette dernière est en effet un instrument clé pour la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. L'enquête de l'ARE « De la subsidiarité à la réussite » a montré que les régions sont les mieux placées pour gérer la recherche appliquée alors qu'un niveau de gouvernement plus élevé est plus approprié à la prise en charge de la recherche fondamentale. Cela devrait être pris en compte lors de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de recherche, et ce de manière à optimiser le potentiel de tous les acteurs pour faire face aux défis horizontaux de l'Europe.

À cet égard il est essentiel que l'enseignement, du primaire au supérieur, dote les élèves et étudiants des compétences et aptitudes permettant de stimuler la créativité, la prise de risque et l'entrepreneuriat. Ce n'est que dans un environnement encourageant la créativité et autorisant l'échec qu'une réelle innovation peut émerger. Des programmes d'éducation et de formation plus efficaces sont nécessaires pour remplir les postes liés à l'innovation dans l'économie européenne, orientés vers la formation et l'amélioration des compétences des personnes créatives, des chercheurs et des entrepreneurs, quel que soit le parcours général d'enseignement. En outre, une attention toute particulière doit être accordée au suivi et à l'accompagnement pour le développement des nouvelles entreprises.

La communication a également ici un rôle important à jouer, dans la mesure où les politiques de R&D et d'innovation semblent souvent lointaines aux citoyens en dépit de l'impact majeur qu'elles ont sur leur quotidien. À cet égard, les élus

régionaux sont les plus proches des citoyens, de leurs besoins, de leurs craintes et de leurs questions.

La valeur ajoutée des régions en tant qu'innovateurs publics et sociaux doit être reconnue. En effet, le processus d'innovation fonctionne souvent de bas en haut et est stimulée par les utilisateurs, il peut donc être directement anticipé, stimulé et favorisé par les autorités régionales.

Dans ce contexte, nous les membres de l'Assemblée des Régions d'Europe – « Action Tank » européen, soulignons qu'une politique de R&D et d'innovation efficace doit être basée sur la diversité et doit intégrer une dimension territoriale afin de pouvoir contribuer à une croissance et une création d'emplois durables. C'est pourquoi:

1. Nous reconnaissons que des politiques de R&D ambitieuses représentent un outil clé pour répondre aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et pour la mettre en œuvre afin d'assurer que l'Europe devienne une économie puissante basée sur la connaissance. Ces politiques sont une manière de surmonter la crise financière, de combattre la pauvreté et le chômage et l'exclusion sociale et d'affronter les défis démographiques, énergétiques et climatiques ;
2. Nous croyons que l'éducation est cruciale pour la création d'un climat propice à l'innovation et à l'esprit d'entreprise, notamment à travers la promotion de la mobilité. En outre, l'accent doit être mis sur la mise en œuvre politique à long terme et l'augmentation de la connaissance du processus d'entrepreneuriat à tous les niveaux administratifs dans les régions, afin de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat ;
3. Nous croyons que les régions sont essentielles lorsqu'il s'agit de permettre et de renforcer la coopération et l'interaction entre les acteurs principaux de la R&D, c'est-à-dire l'éducation, la recherche et l'industrie, (le « triangle de la connaissance ») dans la mesure où elles sont les mieux à même d'exploiter la diversité, la créativité et les compétences locales permettant d'encourager l'innovation ;
4. Nous nous engageons à renforcer la coopération entre toutes les régions d'Europe afin de mettre en relation les acteurs régionaux et de leur permettre de partager leurs expériences, de promouvoir une coopération active et une innovation conjointe ;
5. Nous reconnaissons que les pôles de compétitivité basés sur une « spécialisation intelligente » sont vitaux pour le renforcement de la compétitivité régionale. La politique de pôles de compétitivité est un outil important pour catalyser et mobiliser la connaissance disponible dans une région, soutenir l'innovation pratique et la mettre à disposition pour créer de

nouveaux produits et services. Soutenir les pôles de compétitivité axés sur la recherche et la coopération entre les secteurs économiques régionaux et le système régional de recherche est particulièrement important ;

6. Nous soulignons qu'un accès simplifié et renforcé aux financements est important pour faciliter la création d'entreprises dans le secteur de l'innovation et la mise en œuvre des résultats de la recherche produits par des entités de toutes tailles et statuts, afin de réduire le temps de commercialisation. Nous demandons de meilleures conditions pour l'accès aux financements, notamment pour les PME, ainsi qu'un marché plus intégré pour le capital privé et le capital-risque. Nous demandons également le développement d'outils de soutien efficaces pour l'innovation, issus de financements publics et avec une approche de partage des risques. Nous appelons à un usage accru des outils de financement pour le soutien de la recherche et de l'innovation, et ce également au niveau régional ;
7. Nous soulignons l'importance d'arriver à un accord sur les brevets européens comme une condition essentielle pour stimuler la croissance par l'innovation et saluons les efforts de la présidence belge sur ce dossier ;
8. Nous appuyons la nécessité pour les programmes européens de s'engager aux côtés des PME et demandons donc des mesures de simplification continues et une coordination et intégration des programmes. À cet égard, nous anticipons la mise en œuvre des propositions faites à ce jour pour atteindre des programmes européens plus simples et cohérents pour la R&D et l'innovation ;
9. Nous souhaitons l'ouverture du processus de décision pour le prochain Programme Cadre pour la recherche aux régions et tous particulièrement celles qui ont une expérience accrue dans la promotion, la gestion, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de recherche, de développement et d'innovation ;
10. Nous croyons qu'un réel partenariat est nécessaire entre les acteurs régionaux, nationaux et européens en application du principe de subsidiarité tel que consacré par le Traité de Lisbonne ;
11. Nous insistons sur l'importance de promouvoir le développement futur des synergies dans l'emploi de principales sources de financement de l'UE et la recherche et l'innovation dans les régions : 7^e programme-cadre (7^e PC), Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP) et les fonds structurels et appelons à une harmonisation des règles de financement entre les programmes de l'UE et les programmes régionaux ;

12. Nous soulignons qu'il est vital de surmonter la fragmentation des activités, d'améliorer l'efficacité des politiques et d'exploiter pleinement le potentiel de l'Europe ;
13. Nous relevons le défi de l'innovation en mettant à profit l'atout que constitue la diversité régionale, en utilisant les ressources naturelles de manière responsable, en créant un environnement propice à l'innovation, en encourageant la coopération intra- et interrégionale, en utilisant l'innovation comme un levier pour faire de nos régions et de l'Europe un lieu de vie prospère et durable d'ici 2020.

Adopté par l'Assemblée Générale de l'ARE à Istanbul (TR) le 12 novembre 2010.